

**SUJET NATIONAL POUR L'ENSEMBLE DES CENTRES DE GESTION
ORGANISATEURS**

CONCOURS INTERNE ET DE TROISIEME VOIE D'ANIMATEUR TERRITORIAL

SESSION 2013

EPREUVE

Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

Durée : 3 heures

Coefficient : 1

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- ↳ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe, ni numéro de convocation.
- ↳ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.
- ↳ Seul l'usage d'un stylo soit noir soit bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce dossier contient 22 pages, y compris celle-ci.

Préoccupé par le vieillissement de la population de la commune et sensible à la question du « vivre ensemble », le Maire de la commune d'Animville souhaiterait engager une politique d'envergure dans le domaine de l'intergénérationnel.

En votre qualité d'animateur territorial, le Directeur général des services vous demande, exclusivement à l'aide des documents ci-joints, de préparer une note faisant état des pratiques et expériences liées à cette problématique.

Liste des documents joints :

- Document 1 :** « Un réseau mondial des Villes-amies des aînés » – Communiqué de presse de l'Organisation Mondiale de la Santé – 29 juin 2010 – 2 pages
- Document 2 :** « Salon des seniors 2011 : zoom sur la vie associative » – Senioractu.com – 4 mars 2011 – 2 pages
- Document 3 :** « Ensemble demain : élèves et personnes âgées, main dans la main » (extrait) – Vous, Nous, Ils l'e-mag de l'Education – 9 janvier 2013 – 2 pages
- Document 4 :** « La générosité des générations. Un projet et une exposition » – le Café Pédagogique – Béatrice Flammang – janvier 2013 – 1 page
- Document 5 :** « Intergener@tions, la rencontre - Echanges entre élèves d'une classe relais et personnes âgées en résidence autour d'Internet » (extraits) – blog de Philippe Meirieu, www.meirieu.com – 3 pages
- Document 6 :** « Ville amie des aînés » – Site Internet de la Ville de Lyon – janvier 2013 – 3 pages
- Document 7 :** « Remise du label « Bien vieillir - Vivre ensemble » - 34 villes labélisées » (extraits) – Ministère de la Santé et des Sports – 2 février 2010 – 4 pages
- Document 8 :** « Charte des Conseils de Sages » - Fédération des Villes et Conseils de Sages – 8 octobre 2010 – 3 pages

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

DOCUMENT 1



Un réseau mondial des Villes-amies des aînés

L'objectif est de créer des environnements urbains qui permettent aux personnes âgées de rester actives en bonne santé et de continuer à participer à la vie sociale.

Communiqué de presse

29 juin 2010 | Genève - L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) lance aujourd'hui le Réseau mondial des Villes-amies des aînés dans le cadre d'un ensemble de mesures visant à répondre au vieillissement rapide des populations, une tendance observée partout dans le monde. Les changements les plus marquants ont lieu dans les pays moins avancés.

D'ici 2050, on estime que 80% des 2 milliards de personnes âgées de 60 ans ou plus que comptera le monde vivront dans des pays à revenu faible ou intermédiaire. L'objectif du Réseau est d'aider les villes à créer des environnements urbains qui permettent aux personnes âgées de rester actives et de continuer à participer, en gardant une bonne santé, à la vie sociale.

Une participation souvent négligée

Bien que la réponse au vieillissement de la population ait souvent été axée sur les conséquences pour les gouvernements d'une augmentation des dépenses de retraites et de soins médicaux, l'OMS essaie de mettre davantage l'accent sur les contributions positives qu'apportent les personnes âgées à la société.

«Les personnes âgées sont une ressource vitale, souvent négligée, pour les familles et la société», déclare le Dr John Beard, Directeur du Département Vieillesse et qualité de vie à l'OMS. «On ne pourra prendre pleinement conscience de cette contribution que si les personnes âgées conservent une bonne santé et si les obstacles qui les empêchent de participer à la vie familiale et communautaire sont surmontés.»

Pour un vieillissement actif et en bonne santé

L'initiative «Villes-amies des aînés» de l'OMS a démarré en 2006 par le recensement des caractéristiques essentielles de l'environnement urbain propice à un vieillissement actif et en bonne santé. Les travaux de recherche menés dans 33 villes ont confirmé l'importance pour les personnes âgées d'un accès aux transports publics, aux espaces de plein air et aux bâtiments, ainsi que la nécessité de logements adaptés, d'un tissu social et de services médicaux.

Mais ils ont aussi mis en évidence la nécessité de favoriser les liens qui permettent aux personnes âgées d'être des participants actifs de la société, de lutter contre la discrimination fondée sur l'âge et d'offrir de plus grandes occasions de participation citoyenne et d'emploi.

De nombreuses villes intéressées

Le Réseau mondial s'appuie sur ces principes, mais va plus loin en demandant aux villes participantes d'entamer un processus suivi d'évaluation et de mise en œuvre. Les membres du Réseau s'engagent à prendre activement des mesures pour créer un environnement plus favorable pour leurs résidents les plus âgés.

Depuis que les invitations à se joindre au Réseau ont été envoyées en décembre dernier, l'OMS a été submergée de réponses. De nombreuses villes, qu'elles soient petites ou grandes, ont demandé officiellement à adhérer au Réseau.

L'OMS a, en outre, passé des accords officiels avec le gouvernement français, le réseau irlandais «Ageing Well» (bien vieillir) et le réseau slovène des villes-amies des aînés, pour mettre au point des programmes nationaux sur ce thème. Le Comité national chinois sur le vieillissement a également fait part de son intérêt pour l'élaboration d'un programme national, et cinq provinces canadiennes ont lancé des initiatives complémentaires.

New York est la première ville à rejoindre ce réseau. Aujourd'hui, le maire de la ville, M. Michael Bloomberg, se verra remettre le premier certificat d'adhésion.

DOCUMENT 2



Salon des seniors 2011 : zoom sur la vie associative

Par Senioractu.com, le Vendredi 4 Mars 2011

Les seniors sont généreux et veulent rester actifs. Un retraité sur deux est membre d'une association. Chaque année, le Salon des seniors consacre un village spécial et offre un stand à une quarantaine d'associations qui viennent sensibiliser le public à la vie associative, que ce soit pour profiter d'une retraite active en partageant de nouveaux loisirs, ou mettre à profit son expérience auprès des jeunes générations et de ceux qui ont besoin d'aide. Détails.

Vie associative, à la mode intergénérationnel

Les relations inter-âges favorisent la transmission du savoir et la socialisation des seniors. S'inquiéter du passé pour construire l'avenir, aider les plus jeunes à découvrir leur histoire par la lecture, accompagner les nouveaux entrepreneurs dans leurs créations de sociétés, les seniors contribuent à faire grandir la société de demain.

Lire et faire lire

Le plaisir de lire une histoire à un enfant... Avec l'association Lire et Faire Lire, initiée par Alexandre Jardin et parrainée par 170 écrivains (Daniel Pennac...), pas moins de 12 000 seniors partagent leur plaisir de lire avec 250 000 enfants, dans 5 000 écoles et structures éducatives. Suite à la demande d'un responsable éducatif, des bénévoles de plus de 50 ans offrent une partie de leur temps libre aux enfants des écoles primaires, crèches, centres de loisirs, bibliothèques pour stimuler leur goût de la lecture et favoriser leur connaissance de la littérature. Ces séances de lecture, organisées en petits groupes, une ou plusieurs fois par semaine, durant toute l'année scolaire, permettent une rencontre entre les générations.

Quand les seniors s'investissent dans la vie associative

Accompagner un jeune dans la création de son entreprise

Fondée en 1983, AgirAbcd, reconnue d'utilité publique, regroupe environ 4000 adhérents pré-retraités et retraités qui souhaitent transmettre leurs compétences et leurs expériences professionnelles en France et à l'international avec la jeune génération. Par exemple, les chefs d'entreprises peuvent accompagner les jeunes entrepreneurs dans l'élaboration et le développement de leur projet et la création de micro-entreprises. Comprendre les démarches comptables et administratives, définir la stratégie et leurs objectifs, décrocher des financements..., dans un esprit de solidarité intergénérationnelle, autant de conseils précieux à apporter à un jeune qui débute.

Soutien scolaire, remise à niveau en français et apprentissage d'une langue étrangère figurent également parmi les missions proposées par l'association.

Devenir une « mamie de cœur »

Fondée en 1998, l'association Grands-Parrains met en relation des enfants n'ayant plus de grands-parents, avec des seniors qui souhaitent nouer des relations intergénérationnelles privilégiées en devenant « papi et mamie de cœur ». Le grand parrainage a plusieurs vocations, il permet aux seniors de rompre un isolement et d'offrir son affection et son expérience à un enfant en quête de réconfort. L'association propose plusieurs formes de grand-parrainage :

- Classique : grands-parrains et petits-filleuls qui sont dans une zone géographique proche, peuvent se rencontrer avec ou sans les parents, librement, et selon la fréquence qu'ils souhaitent.
- Par correspondance : une correspondance (par lettre ou webcam), entre seniors et des enfants d'écoles francophones entre autres au Liban et au Cameroun
- en vacances : conçu pour les grands-parrains et les petits filleuls qui ne disposent pas d'assez de temps pour le grand-parrainage classique, mais s'écrivent régulièrement et se rencontrent en profitant des vacances scolaires.

Vivre une retraite active

La vie associative peut être un excellent moyen de pallier au phénomène de retraite blues. Nouvelles activités, culture, loisirs... les associations au Salon des Seniors ne manquent pas d'idées pour profiter de son temps libre.

Profiter de son âge d'or

Pour profiter de son temps libre, l'association Age d'Or de France propose toute une palette d'activités culturelles et de loisirs ouverte aux seniors : des journées loisirs à Paris (expos, balades à thème...), des ateliers culture loisirs et sports, des séances de Qi Gong et de gym aquatique, des ateliers de lecture pour échanger sur ses auteurs préférés, des promenades thématiques à Paris et ses environs entre nature et découverte de sites culturels, des cours de théâtre, chorale, jeux... Une formation à l'Art du Conte et des initiations pour apprendre à conter aux tout-petits, au collège et au lycée ou encore aux enfants à l'hôpital sont également proposées.

Monter le film de sa vie

Créée en 2010 et affiliée à la Fédération française de cinéma et vidéo, l'association Clap Vidéo 7 propose l'aide et le support technique nécessaire à la réalisation de films de vacances ou d'événements familiaux. L'atelier vidéo se veut un lieu de créativité, et d'échange dans un esprit convivial. Deux fois par semaine, les plus initiés transmettent leurs connaissances en montage de vidéos aux débutants désireux de réaliser des vidéos pour partager avec leurs proches le souvenir des fêtes de famille, anniversaires, mariages, films de vacances... Ils abordent l'utilisation du caméscope avec prises de vues et exercices sur le terrain, l'utilisation de logiciels de montage et l'enregistrement de commentaires sonores. Des ateliers plus spécifiques avec une formation sur Photoshop est également proposée.

Reprendre le chemin de l'Université

L'Université Inter-Ages de Paris-Sorbonne propose aux retraités en quête de formation, d'information et de culture de combler leur soif de connaissances et d'échanges en participant à des cycles de conférence en Lettres, Civilisations, Humanités (Histoire, Géographie, Littérature, Philosophie, Musicologie, Histoire de l'Art...). Ces cycles de conférences sont accessibles à tous sans condition d'âge ou de niveau d'études et n'ont pas l'objectif de décrocher un diplôme ou un examen mais permettent à toutes les générations de réfléchir aux grands problèmes contemporains.

DOCUMENT 3

VOUSNOUSILS
l'e-mag de l'éducation

09.01.2013

"Ensemble demain" : élèves et personnes âgées, main dans la main

Carole Gadet est la fondatrice de l'association Ensemble demain, qui propose un programme pédagogique mettant en relation personnes âgées et élèves. La qualité et l'efficacité de ce projet, exposé à l'Unesco en juin 2011, sont reconnues par l'Education nationale et la Commission Européenne. Il bénéficie également du parrainage d'Albert Jacquard et Edgar Morin. Une grande exposition de l'association ouvrira ses portes le 21 janvier prochain à l'Hôtel de Ville de Paris. Carole Gadet répond à nos questions.



Comment est née l'idée de monter un projet intergénérationnel ?

J'ai beaucoup travaillé sur le rôle des anciens et la transmission dans la société africaine. Par ailleurs, quand j'avais 14 ans, ma grand-mère est entrée dans une maison de retraite et j'ai vu des personnes âgées qui attendaient désespérément leur famille derrière des baies vitrées. Je me suis donc dit qu'un jour j'œuvrerais pour améliorer la condition de vie des personnes en maison de retraite. Je suis rentrée en 1999 d'un voyage dans un dispensaire en Inde, j'avais une classe à l'époque, j'ai eu un déclic et je me suis dit que c'était le moment de commencer un travail avec les personnes âgées.

Par hasard, alors que j'enseignais à cette époque dans le 20e arrondissement de Paris dans une école en ZEP, j'ai appris qu'une maison de retraite se construisait juste à côté de l'école. J'ai rencontré la directrice générale de la maison qui a donné son accord pour que nous puissions monter un projet ensemble.

J'ai donc créé des ateliers pédagogiques qui puissent être validés par les inspecteurs et pleinement intégrés au temps scolaire. Totalement en phase avec les programmes, ils permettent de travailler

des compétences transdisciplinaires : ateliers lecture, conte, patrimoine, Histoire, sciences de la vie et de la terre, langues, nouvelles technologies mais aussi gymnastique douce, ou encore chanson d'hier et d'aujourd'hui. Nous organisons également des ateliers Histoire et mémoire avec des personnes âgées ayant vécu la guerre, la déportation, la résistance ...

Racontez-nous comment s'est passé le tout premier atelier...

J'ai travaillé initialement sur ce premier projet dans le 20^e arrondissement de Paris avec des élèves de CMI d'une école classée ZEP en 1999. Ils ont été transformés par la rencontre avec les personnes âgées. Ils n'ont pas du tout été, contrairement aux adultes, gênés par la peur du vieillir, mais ont été sensibles avant tout à l'aspect affectif. Ce lien tissé avec les aînés a permis à certains de se débloquer en lecture, en expression écrite, de plus les enfants se sentent responsables, acteurs à part entière de ce projet civique. En production d'écrits par exemple, les enfants sont motivés par le fait d'échanger avec les retraités par mail et en écrivant des lettres ou en écrivant un livre qui relate une année en maison de retraite, cela les conduit à d'énormes progrès. Le rapport aux apprentissages devient très différent car un lien affectif est créé et les générations se valorisent les unes les autres. En retour, la vie des personnes âgées est aussi transformée : elles attendent avec impatience les visites des élèves, certaines qui dépérissaient se remettent à manger, et l'on s'est même rendu compte que les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou Parkinson, avait un état de santé qui s'améliorait.

J'ai suivi ensuite cette classe en CM2, puis j'ai élargi mon travail avec des élèves d'autres classes pendant plusieurs années, à la demande de collègues intéressés par le projet : des élèves aux cycles 2 et 3, en clin, en clis, au collège. Les résultats ont été très probants. Un travail a parallèlement été fait avec des médecins, des gérontologues et des kinés en maison de retraite pour proposer des ateliers adaptés aux personnes âgées.

A noter surtout qu'un projet intergénérationnel ne s'improvise pas. Il faut que les acteurs du projet aient des objectifs bien précis et élaborent ensemble un projet pédagogique commun avec les ressources nécessaires pour le mener à terme. Les ateliers n'ont pas lieu qu'une ou deux fois par an : ils se déroulent durant l'année une après-midi toutes les trois semaines. Deux, trois ateliers sont proposés par après-midi : tout le monde tourne et chaque groupe d'enfants est ainsi mis en relation avec chaque groupe de personnes âgées.

(...)

DOCUMENT 4

"La générosité des générations". Un projet et une exposition

La Mairie de Paris accueille une exposition créée par l'association "Ensemble Demain", afin de promouvoir et de faire connaître les projets intergénérationnels en milieu scolaire. L'exposition "La générosité des générations", à l'Hôtel de ville de Paris propose aux visiteurs un parcours original en huit étapes, présentant des initiatives pédagogiques et différentes interprétations artistiques de la solidarité intergénérationnelle, photographies, peintures, dessins, architecture, films, écrits...



Le programme construit par "Ensemble Demain" vise à développer des projets intergénérationnels sur le temps scolaire et périscolaire, au niveau national et international. Ses objectifs sont de permettre aux élèves de retrouver les notions de respect et de tolérance, de favoriser les apprentissages du socle commun, notamment dans les domaines de l'histoire et de l'éducation à la responsabilité civique et morale, de permettre aux retraités de s'investir dans un travail bénévole avec des jeunes.

De nombreux travaux très émouvants, mais pleins de vie, réalisés par des élèves et des personnes âgées sont exposés et commentés. Par ailleurs, cinq spots, créés par l'association « Ensemble Demain », sont diffusés sur le thème "Pourquoi l'intergénération dans la société?"

Créée en 2005 par Carole Gadet et parrainée par Albert Jacquard, généticien, et Edgar Morin, sociologue, l'association propose conférences, aide aux montages de projets nationaux et internationaux, formations et expositions. Actuellement Carole Gadet est chargée des projets intergénérationnels à la Dgesco du ministère de l'éducation nationale et chargée de mission "approches intergénérationnelle" pour l'académie de Paris, après avoir été enseignante une dizaine d'années. Le programme intergénérationnel " Ensemble Demain" en liaison avec les établissements scolaires a été sélectionné en 2008 comme programme innovant par le Forum des enseignants innovants avant d'être reconnu par le ministère de l'éducation nationale en 2011.

Autour de cette exposition, dont l'accès est libre et gratuit, une conférence intitulée "La générosité entre les générations" est organisée le 4 février 2013, à l'Hôtel de ville de Paris, de 14h30 à 17h. A cette occasion, un comité d'adultes répondra aux questions d'écoliers et de collégiens dont la participation aura été préparée en classe, avec pour thème de réflexion: qu'est ce que grandir? Que peuvent apporter les adultes? Quelles valeurs peuvent ils transmettre aujourd'hui, mais que peuvent transmettre aussi les enfants?

Béatrice Flammang

DOCUMENT 5

Intergener@tions, la rencontre

Echanges entre élèves d'une classe relais et personnes âgées en résidence autour d'Internet

Monique Argoualc'h
Enseignante au Dispositif Relais Kerbonne

Des élèves d'un dispositif relais font découvrir Internet à des personnes âgées...

Le Dispositif Relais Kerbonne à Brest (ou classe relais) est porteur de cette action qui est menée en partenariat avec l'**Association Infini** et la **Résidence municipale Louise Le Roux**.

(...)

Cet accueil est situé dans un collège. Il est d'une durée de trois mois à une année scolaire maximum. Sur le Finistère nous pratiquons l'accueil partagé avec le collège de référence de l'élève : l'élève vient de une à quatre demi-journées par semaine sur le Dispositif et continue à suivre certains cours sur son collège. Les élèves se retrouvent en petits groupes (5 élèves maximum), un travail individualisé ainsi que des travaux de groupe s'appuyant sur la pédagogie de projets sont proposés.

L'Association Infini développe des activités d'accueil, de point d'accès Internet, de formation, de conduite de projets innovants dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication, et l'hébergement de sites.

La Résidence Louise Le Roux est un établissement municipal d'hébergement pour personnes âgées. Elle a pour projet de prévenir la perte d'autonomie en maintenant et/ou en proposant des activités de la vie quotidienne, récréatives, culturelles et sociales. Elle souhaite préserver et valoriser les personnes en tant que citoyen notamment en favorisant le lien

Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'un appel à projet de la ville de Brest qui encourage l'accès Internet pour les personnes éloignées de ce média. L'action « Intergener@tions » a démarré en 2003. Chaque année scolaire, 10 à 15 jeunes et une dizaine de personnes âgées s'investissent dans cette action.

Dans un premier temps, les élèves sont formés à l'utilisation réfléchie d'Internet, puis ils reçoivent une formation de formateur. Ensuite, ils se rendent chaque semaine (une ou deux séances) dans une résidence de personnes âgées pour initier les résidents à l'informatique et à Internet. A chaque séance, un élève intervient auprès d'une ou deux personnes âgées et s'adapte aux souhaits, possibilités des personnes qui lui sont confiées : visites de sites, utilisation du clavier et de la souris, courrier électronique.

D'un côté, Jimmy Benoit Nayla Mathieu Mickaël Anthony..., des collégienne-s un peu en marge de l'école, car pas bien supporté-e-s par l'Institution scolaire, majoritairement pour des problèmes de comportement (absentéisme, incivilités, violences ...). De l'autre, Marie-Antoinette Yvonne Victor Joël Simone..., des personnes âgées vivant en résidence ou y pratiquant des activités, des personnes un peu en marge de la vie collective.

Deux mondes qui ne se côtoient sans doute jamais, même pas par les hasards de la vie. Et pourtant ...

Durant trois mois, ces deux publics que tout sépare se sont rencontrés autour d'Internet. Après une initiation à l'utilisation d'Internet puis au rôle de formateur-trice par l'Association Infini, des élèves du Dispositif relais Kerbonne se sont rendus deux fois par semaine à la Résidence Louise Le Roux pour faire découvrir "l'ordinateur" et Internet à quelques personnes âgées. Etonnante cette accroche dès la première séance ; la rencontre s'est produite : écoute, tolérance face aux différences, rires, respect. Pas facile pour une femme de 86 ans d'utiliser pour la première fois de sa vie le clavier et la souris. Qu'importe si elle laisse traîner son index sur une touche, ce qui amène des lignes entières de la même lettre, le formateur est là. Il efface toutes ces lettres superflues et l'instant d'après il refera à nouveau sans doute cette opération, pour clore ensuite la séance en disant : "Tu as fait des progrès Marie-Antoinette". Et puis les séances se sont succédées, le plaisir de se retrouver, de relever le courrier électronique apportant un petit mot réconfortant d'un élève ou un courriel de la famille, le plaisir de surfer sur des sites choisis ensemble. L'occasion pour Victor, autour d'un site sur l'anniversaire du Débarquement d'évoquer l'année de ses 19 ans à Benoit qui découvre que ce vieux monsieur avait songé à prendre le maquis.

Et quand une élève traînait un peu pour arriver au cours car à 80 ans certains matins sont aussi difficiles, Mickaël ou Mathieu allait la chercher à domicile ; clin d'oeil à l'absentéisme scolaire.

Texte rédigé la première année de l'atelier

Après la première année de fonctionnement, nous avons souhaité enrichir nos pratiques et au-delà de l'initiation, chaque année, un cadre différent ou complémentaire est proposé pour aller plus loin dans les échanges.

La deuxième année nous avons mis en place un site et des écrits communs ont été réalisés.

La troisième année, en lien avec un projet artistique mené sur le Dispositif, les élèves ont réalisé des portraits de personnes âgées ; ce travail a été possible et riche car des liens existaient entre les élèves et les personnes interviewées grâce à l'atelier informatique. Quelques travaux ont été mis sur le site et une vidéo a été réalisée. De plus, les séances à la résidence ayant davantage pensées et préparées par les élèves, ils ont écrit des modules de formation qu'ils ont mis en ligne.

La quatrième année, le travail sur le Dispositif avait pour « fil rouge » la santé. Lors de l'atelier informatique les élèves ont recueilli auprès des personnes âgées des recettes et anecdotes sur la santé à Brest dans la première moitié du XXème siècle.

L'année scolaire 2007/08, l'atelier informatique intergénérationnel étant bien installé dans la résidence, nous avons ouvert un blog. Ce blog est bilingue, français normalisé et langage SMS, il comporte une partie autour des métiers d'aujourd'hui et d'autrefois, et une autre partie sur le quotidien.

(...)

Les deux publics, adolescents et personnes âgées, ne se côtoient pas ou peu, ni en famille, ni dans la société. Cette méconnaissance engendre méfiance, clichés.

Les personnes âgées (moyenne d'âge autour de 80/85 ans) ne connaissent pas l'outil Internet, ce qui contribue à leur mise à l'écart des nouveaux modes de communication.

Ce travail permet la valorisation l'estime de soi en ayant une utilité sociale réelle : une mission est confiée aux participants (les jeunes ont un rôle de formateur, les vieux participent à l'éducation), et en reconnaissant un savoir ; il est demandé aux participants de transmettre des connaissances : les jeunes l'utilisation de l'informatique et d'Internet, les vieux leurs expériences.

Cette action basée sur les échanges, la solidarité, le travail en équipe amène aussi à...

- développer la communication,
- s'ouvrir, se décentrer, sortir de son monde, comprendre le fonctionnement de l'autre,
- favoriser des pratiques d'aide : encourager motiver l'autre, adopter une attitude positive,
- s'impliquer dans un projet dans la durée,
- respecter les différences, s'adapter,
- réaliser des démarches inhabituelles,
- créer des relations avec d'autres groupes pour permettre de vivre la notion de société, et éviter l'exclusion, le corporatisme facteurs de violence,
- développer et enrichir les pratiques d'Internet,
- favoriser une attitude critique, réfléchie et responsable vis à vis d'Internet...

(...) Suite à cette action quelques élèves ont effectué des stages en résidence, et lors de la fête de clôture des travaux qui se déroule en chaque fin d'année scolaire, plusieurs personnes âgées répondent positivement à l'invitation des élèves.

(...)

DOCUMENT 6

Site Internet de la Ville de Lyon – Ville amie des aînés



Pour célébrer cette entrée dans le réseau "Villes-amies des aînés", la Ville de Lyon a édité en mars 2011 un travail d'audit sur les 60 ans et plus et leurs conditions de vie.

Cet audit concerne les Lyonnais de plus de 60 ans soit près d'1 Lyonnais sur 5 mais aussi près de 40 000 de nos concitoyens qui ont plus de 75 ans.

Dans les 10 prochaines années, la part des aînés dans notre population augmentera encore significativement.

A l'usage des acteurs du vieillissement (collectivités, associations, professionnels...), ce travail d'audit vise à proposer une **meilleure adaptation de la ville aux aînés** et à faire progresser leur niveau d'intégration.

La méthode de réalisation de l'audit

Réalisé par des étudiants de l'atelier Master 2 Qualité Territoriale (Promotion 2009-2010) de l'Université Lyon 3, cet audit a également été conçu avec le concours de l'association Bien Vieillir dans son quartier.

Ils ont rencontré 4 groupes de paroles répartis dans chacun des 9 arrondissements, soit **400 personnes auditées** (personnes âgées, mais aussi aidants et fournisseurs de services).

Historique

26 mars 2009 : Le Maire de Lyon s'engage, lors de la Commission générale du Conseil municipal consacrée à la politique en faveur des personnes âgées, à ce que la ville de Lyon intègre le réseau européen et mondial « Villes-amies des aînés © ».

Juillet 2010 : Envoi de la candidature de la Ville de Lyon à l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé).

30 septembre 2010 : Lyon est la **8ème ville mondiale** et la 3ème ville française à intégrer officiellement le réseau « Villes-amies des aînés © » de l'OMS.

18 octobre 2010 : Pierre Hémon, Adjoint au Maire délégué aux personnes âgées, reçoit le certificat de membre du réseau lors des Assises « Villes-amies des aînés © » organisées à Lyon.

Plan d'action

La réalisation de cet audit implique un **état des lieux actuel** et la définition d'un plan d'action pour le futur. Ce plan d'action est réparti en 8 catégories de mesures :

* Espaces extérieurs et édifices

Prendre en compte le vieillissement dans les documents d'urbanisme et de planification

Prendre en compte le vieillissement dans les marchés d'aménagement et restructuration des jardins et parcs publics

Améliorer la sécurisation de l'espace public (durée des feux, passages cloutés, trottoirs, éclairage public, mobilier urbain ...)

* Transport

Instaurer des navettes de quartier

Mieux prendre en compte les besoins des personnes âgées dans les transports en commun

Développer les "modes doux"

Conduire une réflexion autour de la prise en charge des personnes âgées par les taxis



* Habitat

Inciter à l'adaptation des logements sociaux en centre ville et au cœur des quartiers

Favoriser le maintien à domicile et développer l'habitat intergénérationnel

Favoriser le maintien des gardiens dans les immeubles

* Respect et reconnaissance sociale

Encourager les activités inter générationnelles

Promouvoir le « bénévolat sénior »

*** Culture et loisirs**

Favoriser l'accès à la culture des personnes âgées

Développer la vie associative

Développer les sorties à la journée et les séjours Seniors en vacances



*** Communication et information**

Prévoir un accueil humain et adapter les moyens d'information aux besoins des aînés

Développer les formations à internet et les cours d'informatique

Editer un guide du "Bien vieillir" axé sur l'amélioration du quotidien

*** Solidarité**

Développer les aides facultatives spécifiques aux personnes âgées à faibles ressources

Former pour les petits travaux

Développer les réseaux de voisinage

*** Santé**

Développer les Conseils gérontologiques

Accompagner les personnes âgées fragiles et isolées

Favoriser le vieillissement actif et en bonne santé

DOCUMENT 7



Label « Bien vieillir - Vivre ensemble »

Roselyne BACHELOT-NARQUIN, ministre de la Santé et des Sports, et Nora BERRA, secrétaire d'Etat chargée des Aînés ont remis à 34 villes le label « Bien vieillir – Vivre ensemble » en partenariat avec l'association des maires de France (AMF) et l'association parlementaire « vieillir ensemble » - le mardi 2 février 2010.

D'ici 2030, trois personnes sur cinq vivront dans les villes et 28% de la population sera âgée de plus de 65 ans, le rôle des communes est donc primordial pour favoriser une politique locale en faveur des aînés. Lancé au mois de juillet dernier, ce label représente un vrai engagement pour les villes puisqu'elles élaborent un plan d'action sur 5 ans pour répondre aux enjeux liés à la place des aînés dans les villes et créer des structures adaptées dans les domaines des transports, de l'habitat, de l'urbanisme, du logement, des prestations de services et du renforcement du lien social.

Plus d'une trentaine de villes ont envoyé un dossier de candidature.

Elles s'engagent à élaborer un calendrier sur un cycle de 5 ans :

Année 1

Effectuer un audit de la commune réalisé par un comité de pilotage.

Année 2

Elaborer un plan d'action sur trois ans à partir des résultats de l'audit. Mettre au point des indicateurs de référence pour mesurer la mise en œuvre du programme.

Années 2 à 4

Lancer un plan d'action sur trois ans.

Année 5

Evaluer les actions mises en œuvre durant ces trois années.

(...)

Quelques exemples d'initiatives de villes primées :

Bey - Des logements adaptés aux aînés

Le conseil municipal de Bey affiche sa volonté de consolider les liens intergénérationnels et a ainsi intégré la notion de « bien vieillir » dans son plan d'action. L'élément le plus important concerne le projet de construction de logements locatifs communaux adaptés aux personnes âgées afin de les maintenir sur le village dans des conditions idéales. Ces logements situés au centre bourg seront à proximité des commerces, du club des anciens, mais aussi de la bibliothèque et de l'accueil jeunes. Ils viendront compléter un environnement communal qui permet de vieillir ensemble, non pas en ajoutant des années à la vie, mais de la vie aux années.

CLAPIERS - Les ateliers-mémoire

L'automne 2008, la C.R.A.M (Caisse Régionale d'Assurance Maladie) et le CLIC-maillage ont proposé au C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale), l'organisation d'ateliers-mémoire, destinés à offrir aux participants une gymnastique du cerveau et une connaissance des mécanismes et des techniques de mémorisation. Il s'agit à la fois de stimuler les mécanismes intellectuels, de renforcer la confiance en soi et de permettre à chacun de prendre en charge un éventuel problème de mémoire.

Deux groupes comportant chacun une quinzaine de personnes ont participé à 10 séances de 2 heures échelonnées sur un trimestre et animées par des bénévoles. Chaque rencontre comportait de l'information, des échanges, des exercices, selon le programme d'activités cognitives mis au point par Jocelyne du Rotrou, dans le cadre de recherches sur le vieillissement normal et pathologique.

Le résultat de cette première session est entièrement positif, qu'il s'agisse de l'assiduité, de la participation ou de la "réussite" aux exercices. Mais, l'intérêt de ces premiers ateliers réside aussi dans l'ambiance détendue, conviviale et allègre des réunions des deux groupes et dans le lien social qu'il a permis d'établir ou de conforter.

DEUIL-LA-BARRE - Le cahier de liaison

Afin de faire circuler l'information entre les différents intervenants à domicile (aides à domicile, infirmiers, médecins, aides ménagères, assistantes de vie), la ville de Deuil La Barre a mis en place un cahier de liaison. Sur ce cahier figurent des informations d'ordre général sur la prise en charge financière de l'aide, ainsi que des adresses utiles, des numéros de téléphones des médecins spécialisés.

Une fiche de renseignements très détaillée du bénéficiaire et une fiche de renseignements concernant l'entourage qui permettront aux équipes intervenantes une meilleure coordination.

Les objectifs sont de favoriser le maintien à domicile ; d'améliorer le sentiment de sécurité des personnes âgées et rassurer leurs proches ; d'alerter et diffuser de l'information instantanée auprès de personnes identifiées en cas d'urgence ; de maintenir un lien social et familial humanisé et chaleureux entre la personne âgée et son entourage.

Eybens - Mobilité et accessibilité

La ville d'Eybens avec 9 335 habitants dont 14,5% de plus de 60 ans, s'est engagée dans une politique destinée à faciliter au quotidien la vie de celles et ceux qui ont quitté la vie active tout en favorisant leur implication citoyenne.

Dès 1996, la ville crée l'Office municipal des retraités, qui mène depuis activement ses missions de citoyenneté, d'information et d'animation au sein de la cité au moyen quatre programmes d'actions. Deux de ses programmes permettent d'agir directement sur la qualité de vie de tous les habitants, et notamment des plus âgés :

- Le développement des mobilités douces qui se concrétise par la création de cheminements piétons sécurisés pour relier tous les équipements publics entre eux,
- le programme d'actions accessibilité qui a déjà débouché sur des travaux de voirie et dans les bâtiments publics.

La création récente de l'Office municipal de la mémoire a permis d'accompagner et d'illustrer le souci d'impliquer les citoyens à la vie locale et celui de perpétuer la mémoire des événements passés pour construire l'avenir.

IVRY-SUR-SEINE - La prestation de « Petits Bricolages »

Dans le cadre de la politique locale en faveur du maintien à domicile des personnes âgées, la municipalité d'Ivry-sur-Seine a approuvé la création d'une prestation de « Petits Bricolages » en 2006. Cette création de poste a été impulsée au regard des besoins des personnes âgées prises en charge par le Service municipal des Retraités, dans les logements foyers de la ville ou au titre de l'aide à domicile.

De plus, la médecine professionnelle constatait, à l'époque, qu'un certain nombre d'accidents du travail des aides à domicile étaient inhérents à la manipulation d'objets encombrants et au port de charges lourdes. Ainsi, un agent de la filière technique a été recruté. Ses missions diversifiées consistent en de petites interventions en plomberie, électricité, montages de meubles, petits déménagements. En aucun cas, il ne réalise des travaux relevant des compétences d'artisans. (ex : peinture d'une pièce, réseau électrique,...).

Outre ces interventions techniques, il accompagne les aides à domicile pour effectuer un ménage plus complet du logement (aide aux déplacements de mobiliers et d'appareils électroménagers) et assure la livraison de courses (eau, lait..).

Parfois, en lien avec le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSID), il participe à l'aménagement du logement pour favoriser la circulation d'une personne âgée dans son domicile.

LA GARDE - Le passeport "remise en forme"

La commune de La Garde mène une véritable politique globale qui permet à ses aînés de bien vivre leur Ville, d'être intégrés et entourés, de trouver l'ensemble des services et activités adaptés à leur âge. C'est dans cette optique, que La Garde a créé en 2002, le passeport "remise en forme".

Cette action, qui s'adresse au + de 55 ans, est le fruit d'un travail transversal entre deux services municipaux : le service Solidarité 3ème Age et l'Ecole Municipale des Sports.

Ses principaux objectifs :

- Développer le "sport santé" en direction du public senior de la commune conformément au projet national ministériel "Bien vieillir" ;
- Favoriser les aspects relationnels et conviviaux.

Le passeport s'articule autour de deux grands axes :

- Les séances de renforcement musculaire (le mardi et le vendredi matin) apportent bien-être et estime de soi aux seniors qui travaillent leur équilibre et leur souplesse d'une manière ludique.
- Les balades (1 sortie par mois) favorisent l'échange et créent du lien social.

A ses débuts, le passeport "remise en forme" comptait 36 inscrits, il en compte aujourd'hui 92. Un tarif abordable (15 €/an) et une équipe d'éducateurs sportifs toujours à l'écoute, assurent le succès du passeport "remise en forme".

RENNES - Habitat et accompagnement à la vie quotidienne

Rennes Métropole et la Ville de Rennes veillent à proposer aux personnes âgées des logements adaptés à leurs besoins afin de demeurer à leur domicile le plus longtemps possible. Des bourses d'échanges de logements vont être mises en place par les bailleurs sociaux, pour permettre aux locataires âgés et vieillissants d'évoluer dans un cadre de vie adapté à leur degré d'autonomie (accessibilité du logement, qualité des espaces publics, commerces de proximité...). En parallèle, Rennes Métropole va conditionner l'attribution de subventions au respect de critères "d'adaptation au vieillissement" dans les programmes de construction et de réhabilitation de logements sociaux. Rennes cherche également à intégrer la dimension intergénérationnelle dans chaque nouvelle opération d'urbanisme, en prenant en compte les besoins exprimés par les retraités et les personnes âgées. En outre, une réflexion est menée pour favoriser l'équipement des logements en domotique, de manière à accroître le bien-être des personnes âgées, de leurs familles, mais aussi des aidants professionnels.

La résidence intergénérationnelle "Simone de Beauvoir" illustre cette politique volontariste. Située dans un quartier où se côtoient habitat social et logements en accession privée, elle est à proximité immédiate d'une maison de quartier et d'une halte-garderie. Elle intègre des critères de "Haute qualité du vieillissement", notamment via une charte de fonctionnement intergénérationnel, destinée à créer un réseau d'échanges et de solidarité entre ses habitants.

RIVE DE GIER - Habitat intergénérationnel

La ville de Rive de Gier souhaite favoriser et accompagner les séniors dans leur quotidien en leur proposant des modes d'accueils adaptés et personnalisés. L'axe fort du projet est de créer un immeuble intergénérationnel.

D'une part, des logements seraient réservés à des ménages non retraités qui s'engageraient à rendre divers services aux locataires retraités (courses, assistance administratives...) et d'autre part, des logements seraient destinés à des ménages retraités, qui s'engageraient à rendre des services aux locataires non retraités (garde d'enfants, réception de courrier et colis...).

Ce projet porté par la commune et les bailleurs sociaux a pour objectif de créer du lien social entre générations.

Par ailleurs, la ville souhaite créer un établissement spécialisé dans la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Elle a également pour projet de développer les familles d'accueil ainsi que l'accueil des populations jeunes par les séniors (chambres mises à disposition des étudiants dans des habitations occupées par les séniors moyennant location et divers petits services (échanges)).

DOCUMENT 8

Cette nouvelle charte a été validée lors du congrès national de Neufchâteau en octobre 2010.
Elle vient réactualiser et compléter celle dite "de Blois" éditée en 1993.



Charte des Conseils de Sages adoptée par l'Assemblée générale du 8 octobre 2010 (Fédération des Villes et Conseils de Sages)

Préambule

Les personnes d'au moins cinquante-cinq ans, qui représentent une proportion croissante de la population, sont de plus en plus nombreuses à vouloir mettre leur temps libre, leurs compétences, leur expérience, leur mémoire et leur savoir-faire au service des autres pour vivre une retraite active et solidaire.

Or, les développements de la démocratie locale, qui reconnaît aux habitants, le droit à être informés et à être consultés sur les décisions qui les concernent, offrent la possibilité et les moyens de participer pleinement à la vie de la cité.

C'est dans ce contexte que s'organisent des Conseils, qui recueillent l'énergie et la disponibilité de ces « Sages », dans un cadre tolérant et dépassant les clivages politiques.

La définition des principes fondamentaux et la détermination des règles minimales applicables à ces Conseils de Sages a relevé du texte fondateur de ce type de structure: la Charte dite de Blois, dont est directement issue la présente Charte.

Définition

Art 1 - Le Conseil de Sages est une force de réflexion et de proposition, qu'une instance territoriale, à savoir, une collectivité locale ou un établissement public de coopération intercommunale met, volontairement, en place auprès d'elle.

La décision de création, de suppression ou de dissolution d'un Conseil de Sages relève exclusivement de la compétence de l'instance territoriale auprès de laquelle il est placé.

Statut

Art 2 – Les modalités de la constitution initiale du Conseil de Sages, son statut, associatif ou non, sa composition, ses modes de fonctionnement et de renouvellement sont fixés par l'instance auprès de laquelle il est placé.

Aucune association, aucun groupement ne peut se prévaloir du titre de "Conseil de Sages" ou de "Conseil des Sages" sans y être expressément autorisé par l'instance territoriale figurant dans sa dénomination ou à défaut celle de sa domiciliation. Cette autorisation, qui peut prendre la forme d'une convention, est susceptible d'être retirée à tout moment par l'instance qui l'a accordée.

Les membres du Conseil de Sages sont, en tout état de cause, implicitement ou explicitement, choisis, désignés ou agréés par l'instance territoriale.

Art 3 – Le Conseil de Sages a pour vocation la recherche de l'intérêt commun, et non pas celle des seuls intérêts particuliers des retraités et des personnes âgées.

Il ne peut en aucun cas, imposer une décision à l'instance qui l'a créé.

C'est un organisme politiquement neutre, qui ne doit jamais se comporter en contre-pouvoir des autorités territoriales.

Missions

Art 4 - Les missions du Conseil de Sages sont fixées par l'instance territoriale qui l'a créé.

Sauf décision contraire de cette instance territoriale, le Conseil de Sages est, notamment, chargé de:

- conduire des études sur des sujets ou des thèmes qu'elle lui confie ou qu'il aura initiés,
- mener une réflexion sur la mise en place de projets soumis par cette instance,
- donner des conseils sur des problèmes spécifiques (transports, solidarité, délinquance, circulation...).

Sur décision explicite de l'instance territoriale, le Conseil de Sages peut être, notamment, chargé:

- de constituer une interface en faisant remonter les demandes, les revendications, initiatives ou les doléances des habitants,
- d'informer la population, par le biais de communication sur ses travaux (presse, manifestation, colloque, publication...).

Composition

Art 5 – La candidature au Conseil de Sages d'une instance territoriale est ouverte, sous les réserves visées aux articles 6 et 7, à tout personne, animée d'une véritable volonté participative, domiciliée sur son territoire, retraitée, pré retraitée et sans activité professionnelle permanente, ayant atteint un âge minimum fixé par l'instance qui l'a créé, sans pouvoir être inférieur à 55 ans.

Art 6 – L'instance territoriale peut préciser les conditions d'accès à son Conseil de Sages, et, notamment définir la nature du lien devant exister avec elle.

Art 7 - L'instance territoriale peut, pour tenir compte de ses spécificités propres, fixer des conditions d'accès dérogeant aux dispositions de l'article 5, à l'exclusion de celles portant sur l'âge minimum.

Art 8 - Le mode de sélection des membres du Conseil de Sages et d'une éventuelle liste d'attente, ainsi que les règles applicables à cette sélection sont fixés par l'instance territoriale auprès de laquelle est placé ce Conseil de Sages.

Lorsque la sélection s'effectue par élection, l'instance territoriale définit le corps électoral et les modes de votation.

Lorsque la sélection résulte d'un choix, l'instance territoriale en fixe les critères, qui peuvent être un ou plusieurs de ceux figurant dans la liste indicative suivante:

- motivation personnelle des candidats,
- représentation de l'ensemble du territoire local,
- recherche de la parité homme, femme,
- répartition des classes d'âge,
- représentation des différentes appartenances socioprofessionnelles.

Art 9 – A l'exclusion de la constitution initiale, l'instance territoriale peut, dans les conditions qu'elle définit, charger le Conseil de Sages de procéder à la sélection, sur la base des règles qu'elle a fixées.

Obligations des membres

Art 10 - Chaque membre d'un Conseil de Sages reconnaît la présente Charte.

Il apporte l'expérience et les connaissances, acquises au cours de sa vie, au service de la communauté dans son ensemble.

Il s'interdit toute prise de position qui ne serait pas motivée par l'intérêt commun des habitants du territoire de l'entité territoriale.

Il s'interdit de faire partie de deux ou plusieurs Conseils de Sages ou d'organismes, qui, quelle qu'en soit la dénomination, peuvent être assimilés à un Conseil de Sages. Cette interdiction ne s'applique pas lorsque ce membre est chargé par son Conseil de le représenter.

Il reconnaît être lié par le devoir de réserve.

Art 11 - Être membre du Conseil de Sages n'implique aucun avantage financier, ni privilège de quelque nature que ce soit.

Divers

Art 12 - Les modalités de fonctionnement du Conseil de Sages sont régies par un règlement intérieur, qui doit être approuvé par l'instance auprès de laquelle il est placé.

Ce règlement intérieur détermine les obligations des membres du Conseil de Sages.

Fédération des Villes et Conseils de Sages
Hôtel de Ville de Couëron
8, Place Charles de Gaulle - 44220 COUËRON